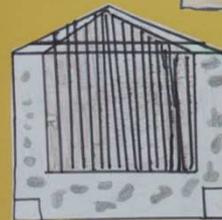


Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Octobre 2018

N° 43



SOMMAIRE

- | | | | | | |
|---|----------------------------|---|------------------------------|---|-----------------------------|
| 1 | Edito | 5 | Voirie | 7 | Coupe d'Arbre |
| 2 | Conseils municipaux | 6 | Patrimoine cambonnais | 8 | La rentrée des assos |
| 5 | Travaux au stade | 7 | Travaux d'entretien | 9 | La vie à Cambon |

ÉDITO



Le 28 août 2018, à 10h30, un protocole transactionnel a été signé entre la commune de Cambon et Mme Marty. Cet accord met fin à seize ans de procédures juridiques. L'origine de l'affaire a été l'expropriation en 2002 du grand terrain qui comprend aujourd'hui le groupe scolaire, le parking et le bassin de rétention en plein centre bourg. Mme Marty avait fait appel de cette décision d'expropriation. En effet, une dizaine d'années auparavant, suite à une autre procédure d'expropriation, un engagement avait été pris par la mairie, sous l'égide de la préfecture et du notaire de la commune, de ne plus recourir à l'expropriation sur les terrains des époux Marty. Mais le besoin de terres au centre bourg est forcément d'utilité publique. Du Tribunal Administratif à la Cour d'Appel, du Tribunal de Grande Instance à la Cour de Cassation etc., avec trois déclarations d'utilité publique, ce fut un long parcours juridique, fastidieux, usant, et angoissant par moments. Une page de l'histoire de Cambon est enfin tournée.

Une autre satisfaction a été la signature des marchés de travaux de la salle polyvalente le 21 septembre. De manière inattendue, il a été très compliqué de trouver un maçon pour le gros œuvre. Au premier lancement de marché, un seul a répondu, avec une proposition qui ne rentrait pas dans l'enveloppe budgétaire prévue. Il a fallu relancer le marché du gros œuvre, ce qui a pris du temps. Enfin, nous avons eu la proposition d'une entreprise du sud du Tarn. Les travaux commenceront 3^{ème} semaine d'octobre pour une réception en juin 2019. Nous sollicitons la compréhension de tous les utilisateurs pour l'attente et la durée des travaux.

Vous trouverez avec ce journal la nouvelle édition du plan de Cambon, nous remercions les entreprises qui ont pu aider à son financement par le biais de publicité. Bonne rentrée à tous !

Sarah Laurens



Séance du 26 juillet 2018

➤ Décision du maire

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un devis a été signé pour une herse de prairie, d'un montant de 606 € à l'entreprise LOC MOLIT SARL.

➤ Exposé juridique

Par arrêté du 28/08/2002, le Préfet du Tarn a déclaré d'utilité publique les travaux d'aménagement du centre de la commune de Cambon et les acquisitions foncières nécessaires à leur réalisation.

Ont été expropriées au profit de la commune la parcelle AI20 (devenue AI108 et AI21) appartenant à Mme Rolland veuve Marty.

Par jugement du 12/07/2004, le juge de l'expropriation du Tarn a fixé à la somme de 175.012,15 € le montant de l'indemnité de dépossession devant revenir à Mme Marty.

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, confirmée ensuite par le Conseil d'Etat, ont annulé l'arrêté Préfectoral du 28/08/2002.

Par suite, l'ordonnance d'expropriation a été annulée suivant arrêt de la Cour de Cassation du 13/01/2009.

Une nouvelle déclaration d'utilité publique (DUP) a été prise par le Préfet du Tarn le 3/08/2006 et a porté sur une partie de la parcelle A20 (actuellement AL108) et la parcelle AL21.

Un arrêté de cessibilité rectificatif est intervenu le 14/05/2009 et une

ordonnance d'expropriation a été prise le 6/09/2009.

Entretemps, Mme Marty avait saisi la juridiction de l'expropriation aux fins d'obtenir la suppression des ouvrages implantés sur ses terrains, leur restitution et l'attribution de dommages-intérêts.

Par jugement du 4/09/2009, le juge de l'expropriation a condamné la commune de Cambon au paiement d'une somme de 15.000 € à titre de dommages-intérêts ainsi qu'à 2.000 € sur le fondement des dispositions de l'article 700.

Cette décision est définitive.

Par arrêt du 17/01/2013, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a annulé les arrêtés préfectoraux des 3/08/2006 et 14/05/2009. Cette décision est définitive.

L'ordonnance d'expropriation du 6/07/2009 a été annulée par un arrêt de la Cour de Cassation du 24/06/2014.

Un nouvel arrêté préfectoral de DUP était pris le 24/05/2012 et annulé par une décision définitive du Tribunal Administratif de Toulouse (TAT) du 9/07/2015. Cette décision est définitive.

Un permis de construire a été délivré pour la construction d'un groupe scolaire le 3/12/2012, ce permis a été déféré à la censure du TAT par Mme Marty. Cette instance est actuellement pendante.

Mme Marty a saisi à nouveau le juge de l'expropriation du département du Tarn afin de se voir restituer ces terrains et

de se voir allouer des indemnités.

Par jugement du 27/09/2013, le juge de l'expropriation du département du Tarn a rejeté la demande de Mme Marty comme irrecevable.

Ce jugement a été frappé d'appel et confirmé par un arrêt de la Chambre d'expropriation de la Cour d'Appel de Toulouse du 28/10/2014.

Cet arrêt a condamné Mme Marty au paiement d'une somme de 3.000 € à la commune.

Suivant arrêt du 26/11/2015, la Cour de Cassation a cassé et annulé en toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'Appel de Toulouse l'arrêt du 28/10/2014.

La Cour d'Appel de Toulouse, par arrêt du 13/07/2016, a constaté que les parcelles AI 108 et AI 21 n'étaient pas en état d'être restituées, a fixé l'indemnité de dépossession due par la commune Mme Marty à la somme de 357.419,00 € intégrant l'indemnité initiale de 175.012,15 €.

La Cour a condamné la commune au paiement d'une somme de 15.000 € sur le fondement de l'article 700.

Cet arrêt n'a pas été signifié par l'une quelconque des parties et n'est donc pas définitif.

Parallèlement, Mme MARTY a saisi à nouveau le juge de l'expropriation du département du Tarn d'une demande de restitution et d'indemnité.



Elle a été déboutée par jugement du 24/12/2014 et a été condamnée à payer à la commune la somme de 3.500 € sur le fondement de l'article 700.

Cette décision a été frappée d'appel et est actuellement pendante devant la Chambre des expropriations de la Cour d'Appel de Toulouse.

Mme Marty a à nouveau saisi le juge de l'expropriation du département du Tarn d'une demande de restitution et d'indemnité. Cette instance est toujours pendante.

Enfin, la commune de Cambon a assigné Mme Marty en bornage.

Cette instance est toujours pendante.

➤ **Protocole d'accord**

Dans l'affaire opposant la commune à Mme Marty, les parties, avec le conseil de leurs avocats respectifs, ont recherché les modalités de règlement amiable de l'ensemble de leurs différends.

Les deux parties sont arrivées à un accord selon le protocole ci-annexé, soit :

La commune restitue à Mme Marty la parcelle AI 108.

La commune versera : la somme consignée depuis 2003, soit 175.012 €, une indemnité de dépossession, soit 142.696 € et un apurement de comptes entre parties soit 37.800 €.

Ainsi que la totalité des frais, y compris de notaire, sommes, taxes et impôts divers liés à la vente susvisée et la totalité des frais liés au bornage amiable.

Tous les montants ont été prévus sur le budget 2018.

Par la signature du présent protocole, chacune des parties se déclare entièrement remplie de ses droits en rapport avec le présent protocole et renonce définitivement à introduire ou poursuivre toute action et/ou réclamation en relation avec ce qui est exprimé ci-avant.

Les parties reconnaissent qu'elles ont ainsi par les présentes mis fin à leur différend.

➤ **Intégration de lotissement**

Par délibération du 26/03/2013, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a adopté la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements en s'appuyant sur le parallélisme des formes de la procédure applicable aux transferts de voie.

Le lotisseur n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du lotissement « Clos de Bel Air » avec la commune, mais la voirie et l'assainissement ont été réalisés conformément au cahier des charges établi par les services techniques de la Communauté d'Agglomération. Le procès-verbal de la voirie établi contradictoirement entre le lotisseur et la commune fait état d'une voirie conforme.

Tous les co-lotis demandent le transfert de la voie dans le domaine public communal depuis la fin de la construction du lotissement en 2014.

Ces parcelles représentent un linéaire de 716.75 m. Le conseil municipal décide que la voirie du lotissement « Clos de Bel Air » sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

➤ **Constitution de servitude**

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ENEDIS demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS sur les parcelles AK 6 et AK 7 situées côte de Lanel à Cambon.

➤ **Réseau d'eau**

La Communauté d'agglomération est en charge du service public de défense extérieure contre l'incendie. Ce service porte notamment sur des poteaux d'incendie situés sur le domaine public communal et communautaire et raccordés au réseau d'adduction d'eau géré par le SIAH du DADOU, dont la commune est adhérente.

D'autre part la commune est en charge du pouvoir de police spéciale de défense extérieure contre l'incendie.

L'entretien, la réparation et le contrôle technique de ces poteaux d'incendie, raccordés au réseau d'adduction d'eau potable, ne doivent pas nuire



au fonctionnement du réseau d'adduction en régime normal, ni altérer la qualité sanitaire de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine.

La garantie du bon fonctionnement constant du réseau d'adduction d'eau potable et le maintien de la qualité optimale de l'eau qui y transite, ainsi que l'assurance de l'opérabilité des équipements des points d'eau incendie passent par la mise en place d'une coopération avec le SIAH du DADOU en sa qualité de gestionnaire du réseau d'adduction d'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve la conclusion avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le SIAH du DADOU de la convention de coopération pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau et l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable.

➤ Salle polyvalente

La salle polyvalente de Cambon a été construite en 1979. La commune recensait à cette époque un peu plus de 800 habitants (300 en 1960), et ce fut le premier bâtiment construit par la municipalité pour répondre aux besoins des habitants.

Le bâtiment de la salle polyvalente notamment est vieillissant et beaucoup d'éléments sont non conformes à la réglementation en vigueur : sanitaires ;

éclairage de sécurité ; local cuisine ; chauffage, sol poreux ; isolation phonique et thermique. Une mise aux normes s'avère donc indispensable.

L'enjeu de cette mise aux normes sera, en outre, de moderniser le bâtiment en place, assurer sa sécurité et sa parfaite conformité aux réglementations actuelles.

Un travail sera fait pour créer une ambiance chaleureuse, obtenir une infrastructure adaptée aux différentes associations sportives et culturelles dans son utilisation quotidienne.

La maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée par délibération du conseil municipal du 17/07/2017 au groupement SOLIHA / Delrieu / POINSOT Ingénierie / AI3C. Un marché « travaux par lots » a été lancé le 13/06/2018 et les offres ont été reçues le 6/07/2018.

L'ensemble des travaux a été estimé à 410 588 € H.T. Ce montant a été inscrit au budget 2018. Le lot « gros œuvre & renforcement charpente » a été déclaré infructueux, le maître d'œuvre a lancé une nouvelle consultation sur ce lot.

Le règlement de consultation prévoit qu'à l'issue de l'analyse préliminaire des offres, l'acheteur entamera une négociation avec les candidats. Cette procédure est en cours.

➤ Rapport d'activité

Mme le Maire présente le rapport d'activités 2017 du Grand Albigeois.

Le conseil prend acte du rapport d'activité 2017.

Séance du 26 septembre 2018

➤ Décision du maire

Une débroussailleuse a été achetée chez Circuit 81 pour un montant de 1 019,20 €.

Des copeaux de bois ont été achetés pour regarnir l'espace jeux du jardin municipal des Palabres devant la crèche.

Il a été commandé des adhésifs sans tain pour placer sur les vitres du groupe scolaire à la demande de la directrice. Un devis des ateliers Vèzes a été signé pour un montant de 696 €.

➤ Vente matériel

Suite à la désaffectation de différents matériels de cantine énoncés lors de la séance du 9/04/2018, le conseil municipal décide de vendre le matériel restant (une sauteuse, une trancheuse, un mixeur et un robot) pour un montant de 1 000 € à un particulier qui en a fait la demande.

➤ Débat PADD

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) Mme le maire présente le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui exprime les enjeux de territoire, définit les stratégies et les choix d'aménagement de demain.

Il s'ensuit un débat entre les conseillers municipaux présents sur les orientations générales du PADD.

Travaux au stade

A plusieurs reprises ces dernières années des gens du voyage se sont installés sur les terrains du stade.

Des blocs avaient été placés sur le chemin à l'entrée du stade en tentative de dissuasion. L'été dernier, lors de la dernière occupation des terrains par les gens du voyage, le constat a été fait que ces blocs n'étaient pas efficaces dans ce positionnement, et étaient gênants pour les utilisateurs réguliers. La mairie et ses agents ont donc déplacé ces blocs directement sur les accès aux terrains, et créé un merlon tout le long du terrain du foot à 9. En effet, les blocs peuvent dans certaines conditions se déplacer, mais il sera difficile de passer au-dessus d'un merlon pour les caravanes.



La mairie a profité de la période estivale pour effectuer d'autres travaux au stade.

Les vestiaires du rugby ont été refaits complètement, comme les vestiaires du foot l'année précédente. Les sols sont carrelés à neuf, de nouvelles douches sont installées et une nouvelle faïence recouvre les murs. Nous espérons que cet environnement plus propre et plus agréable plaise à tous les utilisateurs qui auront à cœur de le conserver dans cet état. Tous les travaux ont été faits par des artisans locaux.

Entretien du bois

Depuis plusieurs années, la Régie Inter-Quartiers intervient pendant trois semaines à Cambon.

Cette association, subventionnée par l'agglomération et l'Europe, permet la réinsertion des jeunes par le travail. Grâce à l'équipe qui intervient

à Cambon, le bois est nettoyé tous les ans, et en particulier les abords du parcours de santé.

Ils interviennent également sur les rives du Lézert pour nettoyer les berges qui sont communales (Marches de Phoebus côté lotissement et au stade). Pour rappel, les proprié-



taires mitoyens d'un ruisseau sont tenus de nettoyer les berges leur appartenant pour éviter tout embâcle lors de crues.



Patrimoine cambonnais

Les petits cambonnais ont participé aux journées du patrimoine qui ont eu lieu les 15 et 16 septembre.

Cette année, dans le cadre de ces Journées, les membres de l'Association JACOPO BASSANO ont souhaité faire découvrir le patrimoine cambonnais aux écoliers. L'association a proposé aux enseignants de réaliser avec leur classe une exposition de dessins relatifs au patrimoine cambonnais. Les enseignants et leurs élèves ont eu à cœur de s'investir dans ce projet. Et dès la rentrée scolaire, les enfants ont étudié le centre ancien de Cambon d'Albi.

Ils ont réalisé de très jolis dessins qu'ils sont venus eux-mêmes accrocher pour l'exposition. Celle-ci était ouverte les matinées du samedi 15 et dimanche 16 septembre.

Le vendredi après-midi, Sébastien Rayssac (Maître de conférence à l'Université Toulouse - Jean Jaurès) a proposé une petite conférence à destination des enfants les plus grands, cette conférence visait à sensibiliser les jeunes au



patrimoine culturel, à sa sauvegarde à sa valorisation. Les enfants se sont montrés très intéressés, attentifs et posant de multiples questions.

Les membres de l'association remercient les institutrices pour le travail effectué dans un temps un peu limité, et félicite les enfants pour leur application dans leurs travaux.



Quatre croix en pierre, datant du début du 17ème siècle, se dressent fièrement autour du centre bourg.

La première se trouve au centre du cimetière, la deuxième



me au croisement de la route de Mouzieys avec la côte des écoliers, la troisième à l'entrée du bourg par le chemin du Roucal et la dernière au croisement de la route du Lézert et la Côte de Cambon.

Les élus ont fait une visite de ces quatre croix au mois de mai, en invitant Pierre Novella,

ingénieur au Service Culturel et du Patrimoine, et Olivier Cebe, délégué de la Fondation du Patrimoine.

Sans conteste la plus belle est celle qui se dresse au milieu du cimetière. Elle est datée de 1612, et a la particularité d'avoir le Christ en croix sur une face et un autre personnage sur l'autre face. Malheureusement son socle est très abîmé. La croix a dû être déplacée lorsque le cimetière a été créé, et son socle n'est pas d'origine. La visite des autres croix a montré quelques désordres qu'il faut réparer.

M. Novella a fait un compte-rendu en indiquant quels

artisans contacter et ce qu'il faudrait faire pour leur rendre leur beauté d'antan. M. Cebe a engagé la commune à se lancer dans cette opération, en proposant l'aide de la Fondation du Patrimoine, car il considère que cet ensemble est un petit patrimoine de belle qualité. De plus, il pense qu'un tel ensemble de croix, toutes implantées la même année, a été créé pour protéger Cambon d'un fléau. Si, parmi vous lecteurs, quelqu'un est intéressé et se sent capable de faire des recherches sur l'histoire de ces croix, il pourrait ainsi enrichir le patrimoine culturel de Cambon.

La régie Voirie est devenue communautaire en 2010. Elle assure la gestion et l'entretien du domaine public en matière de voirie et de signalisation. Les actions entreprises sont ponctuelles et visent à maintenir et à améliorer l'usage des voies publiques du territoire de l'agglomération.

Comme chaque année après concertation avec les services voirie, assainissement, éclairage public et bureau d'études de l'agglomération une liste d'aménagements est programmée pour la commune.

Les travaux futurs 2018-2019 seront les suivants :

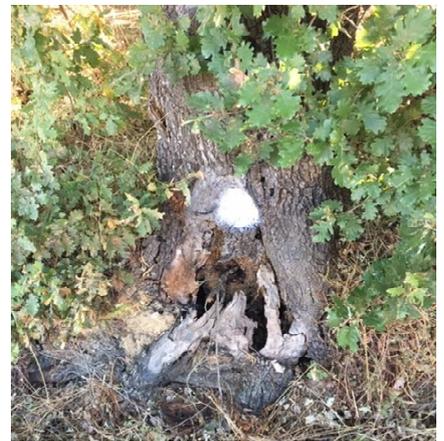
- Le Pont de Sottes doit faire l'objet d'une réfection, suite à la démolition d'un de ses parapets. A noter que ce pont est également propriété de la commune de Bellegarde avec qui nous allons partager la facture.
- Le pluvial du fond de la rue des Jonquilles va être refait.
- Une étude est lancée pour rénover la traversée du Bourg, du giratoire de la mairie à la côte des écoliers.
- L'extinction de l'éclairage public dans les lotissements est prévue pour 2019, car il faut faire des mises aux normes sur certains réseaux.
- Les rues (et les trottoirs) Marcel Pagnol et Jules Verne vont être repris.

Coupe d'arbre



L'entretien des accotements et fossés des voies communales, appelé aussi faucardage, a commencé mi-septembre à Cambon.

Lors du passage chemin de Guitardou, les services de l'agglomération se sont rendus compte qu'un beau chêne près de l'intersection avec le lotissement le Clos de Bel-Air était gravement malade. Lors d'une inspection plus poussée, il est apparu que le tronc était creux à sa base, affecté d'une pourriture due certainement à un champignon alors que les feuilles étaient encore vertes. L'état de l'arbre était tel qu'il a fallu le couper, pour éviter qu'il ne tombe sur la route lors d'une forte rafale de vent.



La rentrée des Assos

Le Foot 7 CAMBON

Recherche des joueurs, des arbitres, des adhérents et des spectateurs pour cette nouvelle saison.



Cette association existe depuis 1998, nous avons deux équipes inscrites en UFOLEP.

Ce club familial fait cohabiter des joueurs de tout âge. Alors si vous êtes âgés de plus de 18 ans, intéressés par la vie associative, passionnés par

le football, et si vous avez envie de partager des moments que seul le sport et la vie associative offrent, alors n'attendez plus et venez voir ce qui se passe au FOOT 7 CAMBON.

A très vite!!!!

Pour plus d'informations:

- Président **Patrick DELMAS** 06 73 42 08 17
- Vice-Président **Patrice GOMEZ** 06 59 63 15 08

Le vélo club cambonnais

a fait son assemblée générale et ses premières inscriptions le vendredi 5 octobre. Le bilan de la saison 2018 est positif à plusieurs titres. Le club se porte bien financièrement, de nouveaux membres sont arrivés et les projets ne manquent pas pour 2019.

Le bureau présidé par Richard Mages remercie les sponsors, les membres du club qui ont participé à l'organisation des manifestations et la mairie pour son aide financière.

Outre une participation aux manifestations organisées par les clubs voisins, nous retiendrons :

-Le weekend vélo route en



Ariège en mai, 2 cols et 140 kms, organisé par Patrice et sa famille.

- 2ème moment fort, le weekend famille en Lozère en juillet. Rando VTT, randos pédestres, 2 soirées dansantes et feu d'artifice. Merci à Hubert et sa famille.

- Autre temps fort, la recherche du père Noël en décembre, rando VTT dans la vallée du Viaur, agrémentée d'un pique-nique de réveillon, merci à Franck.

- Enfin, la 22° Cambonnaise, belle réussite avec plus de 250 participants sous le soleil, remerciements à tous les bénévoles.

Des projets pour la saison 2018-2019, la sortie « recherche du père Noël » que n'avons pas eu la chance de rencontrer en 2017, weekend vélo route avec 2 nouveaux

cols au programme, un weekend famille dans les Pyrénées Orientales et la 23° Cambonnaise.

Pour les **VTTistes**, rendez-vous le dimanche 8h30 horaire d'été ou 9h horaire d'hiver.

Pour les **routards**, appeler le président R. Mages : 06.83.88.02.75.

Nous espérons vous rencontrer prochainement.

Pour tout renseignement :



www.veloclubcambonnais.com



Olivier Georges, le président, remercie les membres du bureau, les capitaines d'équipes et les sponsors pour leur implication tout au long de l'année. Il faut noter la bonne 2^{ème} place au challenge Cathare, ainsi que les 2^{ème} et 3^{ème} places au challenge des Pyrénées pour les 2 équipes hommes et la 4^{ème} place en coupe de l'amitié pour l'équipe féminine.

Le repas karaoké, qui connaît chaque année un

franc succès, se fera le 02/02/19 à la salle des fêtes de Fréjairolles.

Les souhaits du club sont d'augmenter les effectifs et surtout de continuer à jouer dans la bonne humeur et la convivialité qui animent tous les adhérents du club.





Pédicure- Podologue

Une nouvelle activité s'est installée à Grèzes : Mme Mathilde ROUANET a ouvert un cabinet de pédicure – podologie depuis le 10 septembre 2018 au 1, Place Louis Durand à Cambon.

Elle consulte trois jours par semaine (lundi, mardi et jeudi) car elle a un autre cabinet à Brassac.

Les consultations se font sur rendez-vous au
06 87 29 81 48



JDC

Tous les français, filles et garçons doivent se faire



recenser l'année de leurs 16 ans en vue de permettre la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Deux possibilités :

- par internet sur www.service-public.fr rubrique « Papiers-Citoyenneté ».
- A la mairie de votre domicile avec pièce d'identité et livret de famille.

À l'issue de la JDC, le jeune recensé reçoit une **attestation qui est indispensable pour s'inscrire aux examens** et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

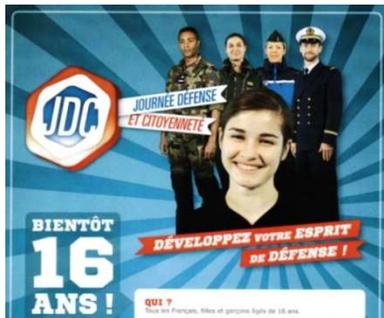
Signature du protocole

La signature du protocole transactionnel avec Mme Marty a eu lieu le 28 août 2018 à la mairie.



Ce protocole a été élaboré par les avocats, Me Courrech pour la commune de Cambon et Me Ruffié pour Mme Marty. La signature met un terme à seize ans de procédures et deux années de négociation sur le protocole.

La dernière étape sera la signature chez le notaire de l'acte authentique de vente de la parcelle en octobre.



Commémoration



La cérémonie commémorative aura lieu le **samedi 10 novembre 2018**. Cette année, pour célébrer le centenaire de l'armistice, elle prendra une ampleur exceptionnelle.

Organisée avec l'aide du Lieutenant-Colonel Pourcel, elle réunira les porte-drapeaux en nombre et un piquet d'honneur de l'armée.

Elle sera précédée par une cérémonie religieuse à 10h30 en l'église Saint Pierre et se terminera par un vin d'honneur offert par la municipalité.

Nous vous convions tous à cette cérémonie exceptionnelle.



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : octobre 2018 – Tirage : 950 exemplaires